



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MARS 2026 A 10H30

Le 22 mars 2026, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 16 mars 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Michelle BOUCHON, la doyenne d'âge du Conseil municipal.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Marc LE MEUR, Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Mohammed ZAOUI, Laurence BELAIGUES, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Patricia BARTOLI, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Franck CHAUVEAU, Florence ROGER, Sébastien CHAMBRY, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Bertrand PUARD, Raymonde BLECOURT, Adrien FRANCISCO, Marie-Eve HODGI, Julie FERRÉ, Patricia QUIEDEVILLE, Mickael AMAND, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Dimitri GORGE BERNAT, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 39
représentés : 0
absents : 0

Frédéric PETITTA, le Maire sortant ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Marie-Eve HODGI est élue secrétaire

Marie-Noëlle ROLLY, Adrien FRANCISCO sont élus assesseurs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Délibération n°26-15

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Secrétariat Général

Affaire suivie par Claire PIERONI

ELECTION DU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

VU le renouvellement général du Conseil municipal intervenu le 15 mars 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal d'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi ses membres,

CONSIDERANT que la présidence de la séance est assurée par le doyen d'âge du Conseil municipal jusqu'à l'élection du maire,

Après appel à candidatures, se sont portés candidats :

- CARRENO Ivan
- FERRE Julie
- PETITTA Frédéric

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 39
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 36
- majorité absolue : 19

A obtenu :

- M. CARRENO Ivan : 2 voix
- Mme FERRE Julie: 3 voix
- M. PETITTA Frédéric : **31 voix**

Monsieur PETITTA Frédéric ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) maire.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

